

**LANCEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT
DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT DE ROISSY**

Associations et élus protestent devant la préfecture le 20 janvier

Le 17 janvier 2022,

Jeudi 20 janvier à 11 heures, jour de lancement de la consultation publique sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, les associations de défense des riverains, de défense de l'environnement, d'élus et les ONG mobilisées contre l'augmentation du trafic aérien pour des raisons climatiques et sanitaires se rassembleront sur le parvis de la Préfecture du Val d'Oise à Cergy afin de protester contre ce plan et demander à rencontrer à cette occasion le préfet du Val d'Oise.

Un PPBE aéroport établi pour une durée de 5 ans est censé *évaluer, prévenir et réduire* le bruit aérien dans l'environnement grâce à des mesures efficaces. Or le 1^{er} plan pour Roissy CDG adopté en 2016 est un échec : entre 2013 et 2019, le trafic aérien a connu une forte croissance¹ et la population impactée dans sa santé de jour comme de nuit par le bruit aérien est aujourd'hui bien plus nombreuse. Rappelons qu'1,4 million de Franciliens sont exposés à des niveaux de bruit très supérieurs aux recommandations de l'OMS à cause du trafic aérien de l'aéroport de Roissy-CDG (*Source Bruitparif*).

Troubles du sommeil, détresse psychologique, maladies cardio-vasculaires, surmortalité² : voilà le lot des riverains ! De plus sous les couloirs aériens de Roissy, les Franciliens perdent jusqu'à 3 années d'espérance de vie en bonne santé³. L'élaboration du nouveau plan, conduite dans la précipitation par ADP et la DGAC sous l'égide des représentants de l'Etat (préfet et sous-préfet), n'a pas pris en compte les préconisations des associations. C'est un passage en force que nous dénonçons.

Le nouveau projet de PPBE ne comporte ni objectif de réduction du bruit aérien, ni aucune mesure efficace pouvant faire baisser significativement ce dernier, et mentionne une augmentation envisagée du trafic aérien de 180 000 mouvements/an. l'Etat français engage directement sa responsabilité sur la signature de ce PPBE. Ce plan qui scellera notre sort pour 5 ans ne peut pas être adopté en l'état !

Le 20 janvier, jour de l'ouverture de la consultation publique sur le PPBE, nous demandons à rencontrer le préfet du Val d'Oise et rappellerons nos revendications pour protéger notre santé et le climat :

- ✓ Prise en compte des valeurs-guide de l'OMS pour la réalisation des cartes de bruit
- ✓ Plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels.
- ✓ Plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels entre 22h et 6h, à l'instar des aéroports de Francfort, Heathrow, Madrid ...
- ✓ Adoption d'un échancier de réduction du trafic nocturne dans l'objectif d'aboutir à un couvre-feu entre 22h et 6h.
- ✓ Interdiction d'une nouvelle catégorie d'avions bruyants la nuit de 22h à 6h⁴.

Contacts presse

Françoise Brochot - ADVOCNAR - Groupe G.A.R.E : 06 79 51 25 60

Audrey Boehly - Collectif NON au T4: 06 77 81 49 40

Luc Blanchard - FNE-Ile-de-France : 06 63 07 25 87

Eugénie Ponthier - Collectif d'élus pour le climat contre le Terminal 4 : 06 75 75 15 03

¹ 2013 : 478 306 mouvements / 2019 : 504 836 mouvements

² [Rapport_Debats_2020.pdf \(ifsttar.fr\)](#)

³ [2019-02-09 - Impacts sanitaires du bruit des transports dans la zone dense de la région Ile-de-France.pdf \(bruitparif.fr\)](#)

⁴ Avions dont la marge cumulée est inférieure à 13 EPNdB

Associations signataires

ADVOCNAR



FNE ILE-DE-FRANCE



ALTERNATIBA PARIS



FNE SEINE-ET-MARNE



LES AMIS DE LA TERRE PARIS



GREENPEACE PARIS



LES AMIS DE LA TERRE VAL D'OISE



MNLE 93 ET NORD-EST PARISIEN



AREC



ONASA



CIRENA



ROSO



COLLECTIF NON AU T4



SOS VALLÉE DE MONTMORENCY



DIRAP



VAL D'OISE ENVIRONNEMENT



ENVIRONNEMENT 93



CSNA



C.E.C.C.T4

